Des brumes de la Côte-Nord du Saint-Laurent
s'élève la voix pacifique, insistante et ulcérée des Montagnais du Québec.

LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE

ADAM

UN FILM EN DEUX PARTIES RÉALISÉ PAR ARTHUR LAMOTHE

PRODUIT PAR JEAN-MARC GARAND ET JACQUES GAGNÉ UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

Rédaction : Jean-Yves Bégin

Révision : Jean Paré

Coordination : Marie-Pierre Tremblay

Mise en marché : André Dugal

La Conquête de l'Amérique 1

Durée : 76 minutes 53 secondes

N^os^ d'identification

Film : C 0292 007

Vidéocassette* : C 9292 007

La Conquête de l'Amérique 1I

Durée : 69 minutes 41 secondes

N^os^ d'identification

Film : C 0290 015

Vidéocassette* : C 9290 015

*Avec sous-titres codés pour les personnes sourdes ou malentendantes.

16 mm et vidéocassettes tous formats. Pour *achat* et *location*, veuillez vous adresser au bureau de l'Office national du film du Canada qui dessert votre région.

Également disponibles en vidéocassettes pour *prêt*, *location* ou *consultation sur place* dans plusieurs bibliothèques publiques, à certaines conditions.

Pour commander ou pour obtenir des renseignements, veuillez composer (sans frais) :

Provinces atlantiques : 1 800 561-7104

Québec : 1 800 363-0328

Ontario : 1 800 267-7710

Ouest du Canada, Yukon et Territoires du Nord-Ouest : 1 800 661-9867

LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE

Le film 3

Quelques positions juridiques 14

Témoignages historiques 20

Deux mots de montagnais 28

Entretien avec Arthur Lamothe 34

Arthur Lamothe : un maître d'œuvre et un pilier du cinéma québécois 43

La Conquête de l'Amérique I — Générique 49

La Conquête de l'Amérique II — Générique 51

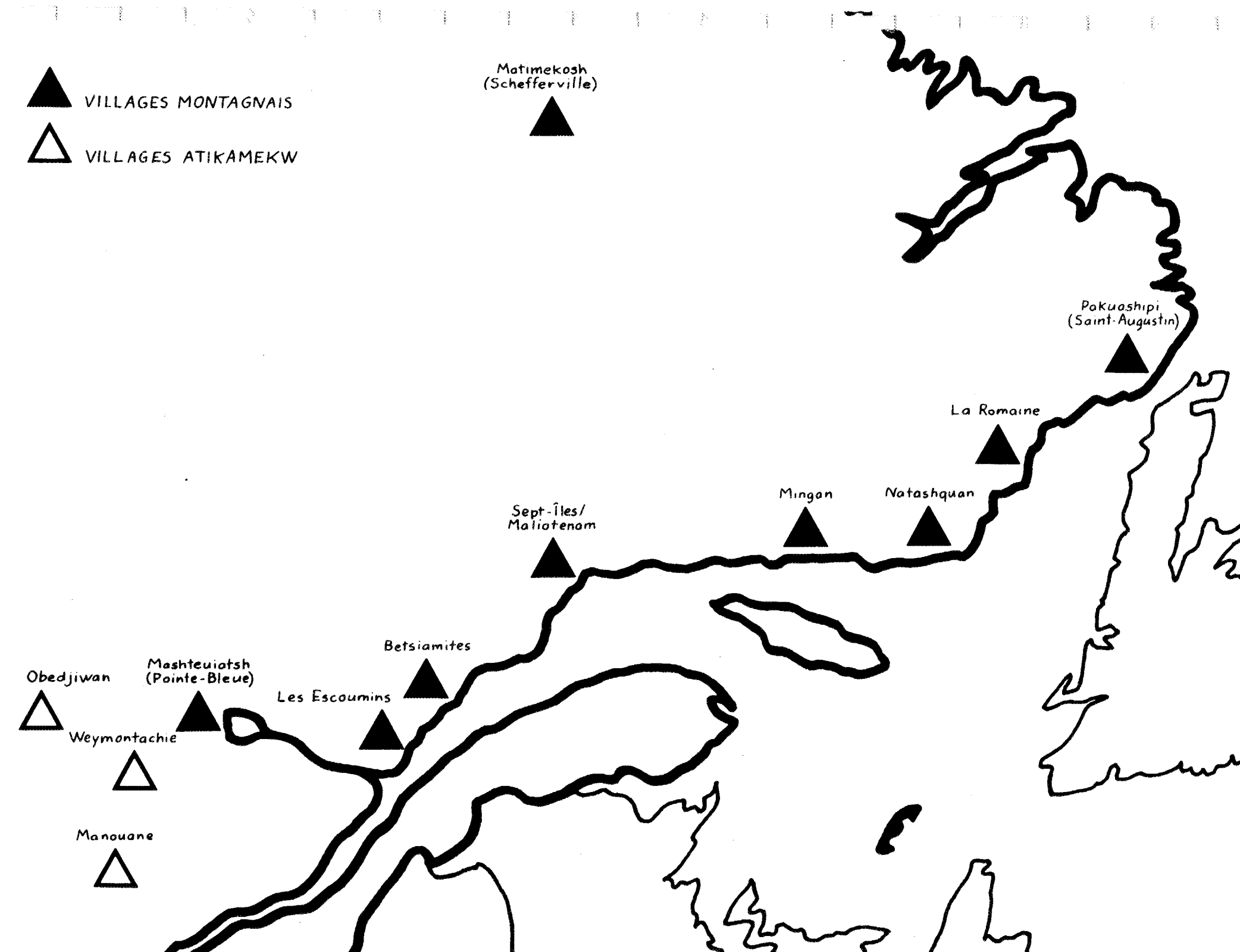
VILLAGES MONTAGNAIS
VILLAGES ATIKAMEKW
Matimekosh
(Schefferville)
Pakuashipi
(Saint-Augustin)
La Romaine
Mingan
Natashquan
Sept-Îles/
Maliotenam
Betsiamites
Mashteuiatsh
(Pointe-Bleue)
Obedjiwan
Les Escoumins
Weymontachie
Manouane

LE FILM

Le monde est entré dans une phase étourdissante, où les acquis historiques les mieux ancrés affrontent des lendemains incertains. Effondrement à l'Est, résurgence des nationalismes, bouleversement de la sacro-sainte économie, qui doit même céder le pas devant certaines valeurs spirituelles comme la liberté, l'indépendance. Le Canada, le Québec n'y échappent pas.

Après les quelque 7 000 Inuit et les 13 000 Cris avec qui le Québec a signé la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le premier traité québécois avec des Amérindiens (au coût de près de 250 millions de dollars), un modèle du genre au Canada selon les uns, mais dénoncé par d'autres dont... le Conseil Attikamek-Montagnais et la Ligue des droits et libertés ; après le torpillage final des accords fédéraux-provinciaux du lac Meech par les Amérindiens, qui constituent à peine cinq pour cent de la population du Canada ; après les soulèvements des *Warriors* encadrant de gré ou de force les quelques milliers de Mohawks des réserves de Saint-Régis, de Kanesatake et de Kahnawake ; et tandis que gronde au plan international l'opposition des Cris de Grande-Baleine, bardés d'arguments juridiques et écologiques, voilà que s'élève, des brumes de la Côte-Nord du Saint-Laurent, la voix insistante, pacifique et ulcérée des quelque 11 000 Montagnais du Québec qui réclament respect et justice, et la reconnaissance de leurs droits ancestraux.

Les sonorités douces de cette langue étrangère, inhabituelle et pourtant indigène, débitées sur un mode triste mais patient et toujours amical par un missionnaire et de jeunes Montagnais, contrastent étrangement avec la véhémence d'un plaidoyer auquel aucun Québécois ne sera insensible.

La Conquête de l'Amérique, long métrage documentaire en deux parties, dont le titre corrige péremptoirement les premières lignes de l'histoire du Canada, nous convie à une redécouverte de l'Amérique, une terre qui était déjà découverte depuis plusieurs dizaines de milliers d'années quand les Européens y abordèrent, croyant toucher l'Inde !

Une violence à laquelle on ne veut pas céder

Ce documentaire prend pour prétexte des événements précis. Mais on aurait tort d'assimiler l'affaire à quelques faits divers, quelle que soit leur gravité, et à sous-évaluer ainsi une fois de plus la question amérindienne.

En 1976, à la suite d'incidents violents, les Montagnais de Natashquan demandaient au cinéaste Arthur Lamothe de faire un film sur leurs droits territoriaux, ainsi que sur les problèmes politiques, culturels et éducatifs reliés à leur survie.

Il y a bien des années que dure cette intimité naturelle entre les Montagnais et Arthur Lamothe qui a tourné avec eux, entre 1973 et 1983, plus d'une douzaine de longs métrages : les volets *Carcajou et le Péril blanc* et *La Terre de l'Homme* de la série *Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec,* auxquels s'ajoute *Mémoire battante.*

Filmé par l'Office national du film du Canada, principalement en 1977 avec les Montagnais de la réserve de Natashquan — l'ancien chef Antoine Malek agissait comme assistant à la réalisation — *La Conquête de l'Amérique* entra dans une léthargie d'une quinzaine d'années, quand enfin, sur l'insistance des Montagnais, l'ONF débloqua des fonds. On tourna alors une scène de fiction illustrant les données et les thèses historiques et juridiques de l'anthropologue Rémi Savard, ce qui permit de terminer le film.

Il en résulte un dossier cinématographique d'un rythme tout amérindien, dans lequel les Montagnais proposent leur propre vision des choses : différente, insolite, source permanente de désobéissance civile, un point de vue bénéficiant de l'appui vigoureux de Rémi Savard. Et c'est ainsi que l'on se retrouve tout à coup comme plongé en pays étranger, et déstabilisé par des arguments plus que familiers...

Une nouvelle lecture de l'histoire de la Côte-Nord

Dans *La Conquête de l'Amérique I,* les Montagnais donnent de l'histoire de la Côte-Nord une lecture qui étonne à prime abord. C'est en quelque sorte l'envers de l'histoire officielle écrite par les conquérants : celle qu'ils ont vécue dans l'ombre.

Et où il appert que les gouvernements canadiens auraient entre autres livré aux Américains — dont on connaît les égards à l'endroit des minorités raciales ! — non seulement leurs ressources naturelles, mais aussi leurs « Indiens », tout en les mettant eux-mêmes à l'écart, et en les ignorant systématiquement.

« Ce qui allait carrément à l'encontre du droit », nous dit Rémi Savard, témoin à charge, dont les positions seraient confirmées par la plupart des décisions récentes des tribunaux.

Les Montagnais tracent un étonnant tableau de leur coin de pays où ils ont été soumis d'autorité à un capitalisme pur et dur, sans aucune entente formelle préalable, se retrouvant placés en perpétuel état de dépendance, de contestation et de désobéissance, puisque, sauf à de très rares exceptions, ils n'ont rien retiré de l'exploitation de leurs richesses, hors peut-être ces allocations gouvernementales qu'on leur reproche parfois.

Forêt : le pillage abondamment dénoncé des matières premières, expédiées à l'état brut aux États-Unis et en Europe, prend un sens particulier pour les Montagnais, chassés de l'intérieur des terres et « tassés dans des réserves sur la côte » pour laisser les coudées franches aux multinationales... dont la liste figure au banc des accusés. Et voilà leur « terre brisée », souvent devenue impropre à la chasse de subsistance, base d'un genre de vie traditionnel auquel beaucoup disent toujours tenir.

Mines : aucun droit sur le sous-sol, dont ils ne retirent, comme pour la forêt, ni argent, ni emploi.

Hydro-électricité : les barrages noient le territoire, les sentiers, les villages et les cimetières indiens, et provoquent la concentration de mercure dans la chair des poissons.

Chasse sportive : aucune participation aux *pourvoiries*, réservées à des Blancs, qui proposent la chasse au caribou à des clients canadiens, américains et européens friands de « safaris nordiques ».

La guerre du saumon

Quant à la pêche au saumon, objet d'historiques convoitises cristallisées jadis dans des réglementations quasi féodales, elle entraîne entre autres cette guerre du saumon qui

donne lieu à des « histoires de pêche » à faire frémir. Et elle fait encore des morts et des blessés sur la Natashquan et la Moisie, du côté des Montagnais, brutalement privés de leurs rivières depuis plus d'un siècle, mais toujours insoumis.

Le saumon était l'un des principaux éléments de base de l'alimentation des Montagnais. Les en priver, c'était un peu les condamner à mort. La suite de cette histoire mérite d'être écoutée religieusement. Elle ne figure pas dans la petite histoire du Canada enseignée aux enfants.

Autrefois choyés par la Couronne française, qui fondait sur les alliances indiennes la défense de la Nouvelle-France, puis par la Couronne anglaise qui dut aussi protéger un vaste territoire de fourrures contre ses propres colonies américaines, les Amérindiens étaient comblés de cadeaux à même des crédits militaires qui se firent de plus en plus rares à partir de 1816, quand s'estompa la menace de guerre. Désormais, on n'avait plus besoin d'eux ! Ils devenaient même gênants !

Noble poisson... sale affaire !

Vers 1840, pour la première fois, des bateaux de pêche armés imposent leur présence aux embouchures des rivières de la Côte-Nord. Les « prédateurs blancs » pillent le saumon par tous les moyens et l'expédient massivement sur les marchés de Boston et New York.

Colère des Montagnais, mémoires et pétitions, dont l'une à Lord Elgin en 1848. Rien n'y fait. En 1850, des bateaux américains les agressent à Sept-Îles et installent leurs filets sur la rivière Moisie. En 1856, la rivière Betsiamites (Bersimis) est mise à sac par une compagnie américaine.

En 1858, des « enquêteurs spéciaux » rédigent un rapport éloquent en leur faveur... mais le gouvernement, par sa première Loi des pêcheries, va livrer les embouchures des rivières à la pêche commerciale, et leur cours intérieur aux clubs privés pour la pêche sportive, évinçant définitivement les Indiens d'une de leurs principales sources de subsistance.

Les Blancs ne transigent pas sur les lois de la pêche, où survit l'esprit féodal et de privilège hérité des monarchies absolues (les forêts sont des « domaines », les rivières

des « sanctuaires » !)... soudainement renforcé par l'importance financière de la pêche commerciale du saumon !

Deux conceptions du « sacré » s'affrontent donc en somme. Le « sacré » des Blancs, fondé sur l'argent, le superflu et l'exploitation à outrance, va se mesurer au « sacré » des Amérindiens, basé sur une économie de subsistance dont dépend leur survie immédiate, et un respect de la nature tenant compte de certaines valeurs spirituelles.

Condamnés à mourir de faim et de maladie

La suite pourrait s'écrire les yeux fermés : la famine s'installe, pavant la voie aux maladies. Ce n'est pas la première fois que les Indiens affaiblis subissent une surmortalité à cause des microbes apportés par les Blancs. Dès 1639, la petite vérole avait anéanti la moitié de la population huronne. Vers 1850, les rapports font foi d'une population totale réduite à 4 000 « Indiens domiciliés » seulement, à Caughnawaga (Kahnawake), Odanak, Saint-Régis et Lorette.

De graves épidémies déciment donc les Montagnais, ce qui permet d'affirmer, en 1906, qu'ils sont « presque tous disparus, ou sur le point de l'être ». À la suite du passage de la grippe espagnole, en 1936, on ne dénombre plus que 2 800 Montagnais.

Pour ceux qui restent, et que l'obligation même de survivre dresse en marge d'une loi qui ne voit qu'au bon plaisir et aux loisirs des riches et des puissants de ce monde, la présence même des Blancs est une insulte permanente. On a encore sur le cœur l'« exploit » d'un gouverneur général du Canada, Lord Charles Stanley Monk qui, au XIX^{e} siècle, à Mingan, avec sa suite, captura deux cent deux saumons à la ligne, au nez d'une population affamée dont il était pourtant le tuteur officiel.

Un témoin du temps confirme en termes galants : tandis que la pêche commerciale occupe l'embouchure, « le haut de la rivière Natashquan est réservé pour le sport infiniment distingué de la pêche à la ligne, pour les officiels qui viennent jusqu'ici courir sus au noble poisson ». Noble poisson... sale affaire ?

Un régime proche de l'apartheid

Le régime des réserves institué en 1857 avait mis les Indiens en état de tutelle et d'incapacité juridique, leur retirant les droits et obligations des citoyens ordinaires (comme alors aux mineurs, aux malades mentaux et... aux femmes !), et prenant à son compte l'administration de leurs biens, soi-disant pour leur protection.

C'est en vertu de ce régime qu'on devait finir par regrouper les Montagnais sur divers points de la côte, en les retirant de l'intérieur des terres, afin de libérer le territoire de cette gênante présence autochtone, et en faciliter l'exploitation industrielle.

Mais ce système qui, dit-on, aurait pu servir de modèle à l'apartheid, n'a pas pour seuls effets la sédentarisation, le contrôle, l'acculturation et l'assimilation : il finit par assurer une sécurité financière et matérielle minimale, qui n'est sans doute pas étrangère à la reprise démographique des Montagnais depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Dans la réserve de Natashquan, fondée en 1953 « sur quelques hectares de sable », comme à la Romaine, à Saint-Augustin, Mingan, Maliotenam, Betsiamites et Les Escoumins, les Montagnais alignent désormais des « familles de douze » ! Serait-on en train de refaire le coup de la revanche des berceaux ?

Ainsi, ils seraient passés de 2 800 à plus de 11 000. Un bien faible poids démographique, dira-t-on, pour réclamer un territoire grand comme la France ! Mais les Canadiens français n'étaient-ils pas que 60 000 à la Conquête ?

Une revendication historique sans précédent !

Cette perspective de revendication territoriale par une si mince proportion de la population, qui évoquera une incongruité de l'histoire, se fonde sur un point juridique qui serait incontournable : le « droit inhérent » à l'autonomie politique et administrative des Amérindiens, ainsi soustraits à la loi des Blancs... dont les fameux règlements de la pêche ! Sans oublier la jouissance paisible de leurs terres, et les conséquences qui en découlent au plan de la forêt, des mines, de l'hydro-électricité, de la chasse et de la pêche.

Et c'est l'autre grand sujet de *La Conquête de l'Amérique I* : Rémi Savard, anthropologue, expose son interprétation de la Proclamation royale de 1763, « première constitution canadienne » : les « terres indiennes » n'ayant jamais été cédées, le titre foncier subsiste, et les Montagnais n'ont même pas à obtenir un droit qu'ils possèdent toujours, et qui doit être simplement « reconnu ».

Par sa Proclamation royale, la Couronne anglaise en rappelait seulement l'existence, interdisant toute vente de terres indiennes « sans... permission spéciale ou une licence à cet effet ». Ce territoire entaché d'une servitude autochtone comprendrait même l'île de Montréal !

Jusque dans son titre même, *La Conquête de l'Amérique* qualifie de conquête de fait, non déclarée, pacifique, paternaliste des Amérindiens, la colonisation entreprise il y a plus de trois cents ans par les Couronnes française puis anglaise, desquelles les gouvernements fédéral et provinciaux ont hérité leur pouvoir. À conquête, droit de conquête ? Mais, insiste-t-on, ces Indiens étaient des alliés, et il n'y a jamais eu conquête ou cession juridique de leurs terres, comme la Couronne anglaise l'exigeait !

Tragiques histoires de pêche !

Antoine Malek, ancien chef de Natashquan et assistant à la réalisation, fait état, comme bien d'autres, d'actes criminels qui consisteraient entre autres à foncer sur les canots et chaloupes des Indiens pris en flagrant délit de braconnage, pour les éperonner et les couler ! Des propriétaires de *pourvoiries* et des garde-pêche seraient parmi les suspects. Et cette guérilla nautique aurait déjà fait des blessés, dont Antoine lui-même, et des morts comme Achille Vollant et Moïse Régis, dont les funérailles et l'enterrement se déroulent à l'écran.

D'autres crieraient vengeance... mais les Montagnais n'ont que leur peine. Ces événements dramatiques font partie de leur quotidien, et ils ne les empêchent pas de distinguer entre « mauvais » et « bons » Blancs. Le Montagnais Pierre Courtois évoque la colonisation blanche de la Côte-Nord par des pauvres gens venus des Îles-de-la-Madeleine. Ceux-là au moins leur demandèrent la permission de s'installer à leurs côtés, dans ce qui allait devenir le pays de Gilles Vigneault. Mais Pierre Courtois ne peut s'empêcher de

remarquer que souvent les Blancs se sont enrichis tandis que les Indiens sont restés pauvres.

Pourtant, il y eut des hauts et des bas de part et d'autre. On rapporte que du temps où les fourrures se vendaient à bon prix, bien des Indiens étaient plus riches que les pêcheurs blancs, obligés de livrer à vil prix leur poisson au monopole des Robin Jones... et qu'alors, bien des Blancs parlaient montagnais !

Aujourd'hui encore, il y en aura pour pointer du doigt les exemptions de taxes et les allocations de sécurité sociale des Indiens, qui permettent à plus d'un de se payer ce que leur voisin blanc ne peut acheter !

La Conquête de l'Amérique II

Dans *La Conquête de l'Amérique II*, les Montagnais se présentent sous l'angle culturel, avec des récits d'exploits transmis par tradition orale, dits à des jeunes par un vieil Indien, Michel Grégoire.

Et l'on suit l'évolution des négociations. La « démocratisation de la pêche » a remplacé la plupart des clubs privés par des *pourvoiries*... mais pour les Indiens, c'est du pareil au même, et ils poursuivent la reconquête de leur territoire, obtenant enfin la gestion d'une partie de la rivière Natashquan.

Et ils nous emmènent de portage en portage au pays de leurs rêves à l'intérieur des terres, sur la magnifique rivière Natashquan, reconstituer la vie de leurs ancêtres.

Premières victoires...

À la suite de l'envoi d'une délégation à Québec, un haut-fonctionnaire du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vient en avion sceller la rétrocession d'un tronçon d'une quinzaine de kilomètres de la rivière Natashquan, où les Montagnais pourront tendre leurs filets, mais pour la pêche alimentaire seulement.

Des vieux se disent très heureux. De jeunes contestataires objectent qu'ils se sont fait avoir. Ils veulent toute la rivière qu'on leur a volée jadis ! Le gouvernement a soutenu devoir respecter le bail d'un pourvoyeur. Mais, fait incroyable, on a biffé unilatéralement du document déjà signé, sans même demander aux Indiens d'initialiser la rature, une clause essentielle leur offrant la rivière en priorité à l'expiration du bail, au bout de deux ans.

Bon prince, le pourvoyeur permet tout de même à l'Office national du film du Canada d'aller filmer avec les Montagnais de « son » territoire ! Ici, dans un lieu sacré appelé Nutaméhan, leurs ancêtres nomades campaient un mois par année pour s'approvisionner en saumon fumé et séché en vue d'aller chasser. On assiste donc à l'installation du camp ; à la préparation de la galette indienne, au fumage et au salage du poisson et à l'antique pêche au flambeau.

Les Montagnais vivent avec émotion, dans une atmosphère de libération, quelques moments d'une joie sans partage, qui se terminent par une messe fervente en plein air sur le dos d'un canot, dite en montagnais par le curé-missionnaire, le père Lapointe.

Pendant deux semaines, ces gens attachants, au rire facile, installés sur une pointe de sable au pied de la « quatrième chute », se laisseront aller à rêver... au nez de clients de la *pourvoirie* à « 200 $ par jour », perçus comme des intrus que l'on tolère péniblement. « Il en vient de partout, et même de Montréal. Nous n'allons pas les emmerder chez eux, nous ! Nous n'avons que cette rivière ! Nutaméhan, c'est tout aux Indiens. Avant que les Blancs ne viennent, l'Indien se tenait ici. »

À son expiration, le bail est renouvelé sans égard aux Montagnais qui se sentent encore spoliés : le pourvoyeur est toujours là ! Au cours des années 80, la résistance va s'intensifier. Ils n'ont plus peur. En 1983, ils troublent délibérément les pêcheurs sportifs. En 1984, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche les associe enfin à la gestion de la rivière Natashquan. Et en 1990, les négociations se poursuivent toujours, principalement par l'entremise du Conseil Attikamek-Montagnais.

Contes et légendes : une culture orale des vieux aux jeunes

Aux enfants sages, un vieux raconte d'une voix scandée des récits d'exploits charriant toute une fantasmagorie : « voyages accompagnés d'éclairs dans les abysses souterraines », enlèvements de femmes, faits d'armes et massacres, luttes de chamans et sorciers, pouvoirs magiques et même lévitation, avec incarnation du méchant esprit dans une chenille géante que l'on vaincra comme un dragon !

Ces histoires mettent souvent en scène les ennemis traditionnels des Montagnais : les Mic-Mac de la côte sud, mais surtout ces Inuit qui étaient descendus jusqu'à la Pointe-des-Esquimaux (maintenant Havre St-Pierre), que le gouvernement devait finir par ramener dans le Grand Nord.

On insiste sur la nécessité de transmettre la mémoire du passé. Mais que reste-t-il du mode de vie traditionnel ? Les Européens de jadis prenaient les fourrures à vil prix d'Indiens réduits à la plus extrême pauvreté. Les Européens d'aujourd'hui, qui aiment bien les Indiens, ont néanmoins tué le marché de la fourrure. Et c'est en vain que des Amérindiens sont venus expliquer au Parlement de Strasbourg qu'ils ne sont pas des meurtriers, et que leur chasse s'inscrit dans l'équilibre de la nature !

De toute façon, la jeune génération se contenterait-elle de la chasse et de la pêche de subsistance ? Et n'y a-t-il pas le saumon, les *pourvoiries*, les pêcheries commerciales, la forêt, les mines ? Un pays à administrer et bâtir ?

Ce que veulent les Montagnais, ce n'est donc pas de l'argent en retour de l'extinction de leurs droits style Convention de la Baie James et du Nord québécois. C'est un aveu d'échec de la politique de mise à l'écart des réserves, la fin du paternalisme des Blancs... et la négociation à deux d'un véritable partenariat, afin que les jeunes puissent contrôler leur avenir. Car, bien qu'un peu emmêlé dans son regret d'un passé qu'on lui a volé, c'est en travers de l'avenir que l'Amérindien aux familles nombreuses se dresse désormais.

Derrière ce film se profile le contexte de réclamations qui vont loin. Tandis que la Ligue des droits et libertés récuse toute conséquence juridique découlant de droits acquis par les représentants des nations européennes depuis le XVII^{e} siècle, et appelle à l'autonomie des autochtones dans certains territoires à déterminer avec les Blancs, le Conseil Attikamek-Montagnais préconise la reconnaissance des droits territoriaux des Montagnais sur la

Côte-Nord du Saint-Laurent, et demande lui aussi la transformation de toute la législation en programmes de coopération technique et financière entre peuples souverains voisins !

Un moment presque disparu, ce qui permit au Blanc de prendre sa place en exploitant abusivement la nature, l'Indien, bien qu'en nombre restreint encore, ici et là, est de retour. Avec la prétention d'être chez lui. Et porteur, peut-être encore, de valeurs spirituelles et écologiques qui pourraient être source d'un dialogue renouvelé avec les Blancs, et d'une terrible actualité, en cette époque d'incertitude planétaire par excellence.

Une histoire à suivre.

QUELQUES POSITIONS JURIDIQUES

Extraits de la Proclamation royale de George III, 7 octobre 1763

« Attendu que (...) prendre des mesures pour assurer aux nations et tribus sauvages qui sont en relation avec nous et qui vivent sous notre protection la possession entière et paisible des parties de nos possessions et territoires qui n'ont été ni concédées ni achetées et qui ont été réservées pour ces tribus, ou quelques-unes d'entre elles, comme territoires de chasse, nous (...) enjoignons à tout gouverneur et à tout commandant en chef de notre colonie de Québec (...) de n'accorder sous aucun prétexte des permis d'arpentage et aucun titre de propriété sur les terres situées au-delà des limites de leurs gouvernements respectifs, conformément à la délimitation contenue dans la pétition. »

(...)

« Nous défendons strictement à tous nos sujets (...) d'acheter ou posséder aucune terre ci-dessous réservée, ou d'y former aucun établissement, sans avoir au préalable obtenu notre permission spéciale, et une licence à ce sujet. »

(...)

« Attendu qu'il s'est commis des fraudes et des abus dans les achats des terres des sauvages, au préjudice de nos intérêts, et au grand mécontentement de ces derniers, et afin d'empêcher qu'il ne se commette de telles irrégularités à l'avenir, et de convaincre les sauvages de notre esprit de justice, et de notre résolution bien arrêtée de faire disparaître tout sujet de mécontentement, nous déclarons (...) qu'il est strictement défendu à qui que ce soit d'acheter des sauvages des terres qui leurs sont réservées, dans les parties de nos colonies où nous avons cru à propos de permettre des établissements. »

•••••

Thèse interprétative soutenue par Rémi Savard, anthropologue (résumé)

Par souci de sa réputation internationale, la Couronne britannique avait pris l'habitude d'avertir ses sujets que les Indiens, selon elle, étaient toujours en possession de leurs terres, qu'on ne pouvait pas aller s'installer n'importe où comme on voulait, qu'il fallait que les Indiens acceptent de céder ces terres — chose qu'on pouvait bien sûr leur suggérer, et on n'y a pas manqué ! — et que tant qu'il n'y avait pas eu une extinction ou un transfert officiel des titres fonciers des Indiens à la Couronne, on ne pouvait pas y toucher.

La Proclamation royale ne crée pas le titre foncier, elle le mentionne même à peine. Elle se contente de rappeler qu'il est toujours là : les Indiens doivent rester en possession paisible des terres qu'ils n'ont pas cédées. Ce qui signifie qu'on ne peut pas se les approprier, ni réglementer la pêche et la chasse chez eux, ni aller y faire quoi que ce soit. Ce droit ancestral sous-tend aussi, en plus du titre foncier, le droit d'administration, une certaine autonomie politique, et même l'obligation de fiduciaire du représentant de la Couronne : c'est-à-dire que la Couronne s'engage à faire en sorte que les droits ancestraux soient maintenus et respectés par ses coloniaux. Les autochtones se souviennent de ces choses et ils invoquent toujours le *Two-Row Wampum Treaty*, cette espèce de ceinture *wampum* avec deux lignes parallèles. « Il avait été établi avec vos ancêtres, nous disent-ils, et c'est ça la Proclamation royale, que nous devions vivre côte à côte chacun dans notre bateau, vous dans votre bateau, nous dans notre canot, en se respectant les uns les autres, et en vivant chacun à notre façon. »

« C'est probablement l'interprétation la plus rigoureuse de la Proclamation que j'aie jamais vue », affirme Rémi Savard. « Cette règle qui veut qu'on considère les autochtones comme des nations s'est maintenue jusqu'au début du XIX^{e} siècle, tant qu'on a eu besoin d'eux, car ils représentaient une force démographique importante, et il fallait s'assurer au moins leur neutralité sinon leur alliance au plan militaire. C'est pourquoi non seulement on les traitait en nations, mais on les comblait de cadeaux. »

Ceci vaut également pour les autres provinces. Car les dernières décisions de la Cour Suprême du Canada sont à l'effet que ce n'est pas la Proclamation royale qui crée les droits ancestraux, mais qu'elle ne fait qu'en rappeler l'existence, et donc que dans toute ancienne colonie britannique en Amérique du Nord, ce titre foncier existe.

Mais de quelle sorte de droit parle-t-on ? Droit d'usufruit ? De propriété ? D'usage ? De garde ?

On cite un juriste, Lord Summer qui, en 1919, écrivait : « Il y a des peuples indigènes dont les concepts légaux, quoique exprimés différemment, sont au moins aussi précis que les nôtres... Ils peuvent faire force de loi autant que les lois provenant de la jurisprudence britannique. » Or, un autre juriste, Lord Haldane, soutenait en 1921 que, généralement, dans les différents systèmes aborigènes, il n'existe pas de division entre droits de propriété et de possession...

C'est en se basant en grande partie sur cette jurisprudence que le juge Albert Malouf de la Cour Supérieure du Québec put, en 1973, accorder à des autochtones une injonction contre la Société de développement de la Baie James, disant : « [...] J'ai examiné plusieurs traités et je considère que ce que ces traités ont éteint équivaut à un droit de propriété. À preuve, on a souvent laissé les Indiens chasser et pêcher, soit avoir l'usufruit du territoire. On avait donc annulé quelque chose de plus fort que l'usage et l'usufruit du territoire... et c'est le lien avec la terre, qui n'est pas exprimé en termes de propriété chez eux, mais qu'on peut comprendre. »

« Dans le Québec de 1763, dit Rémi Savard, on disait que ce droit avait été éteint sous l'administration française... Mais la Proclamation royale est très claire, dans toutes les possessions britanniques, toutes les terres qui n'ont pas été cédées à la Couronne par les Indiens continuent à être entachées d'une servitude foncière. »

« Même Montréal, ajoute-t-il, est dans un territoire autochtone qui n'a pas été libéré par traité ou par une mesure équivalente. Donc le titre foncier subsiste. On va rigoler, on va hausser les épaules, comme on rigolait il y a quelque temps lorsqu'on disait qu'il y avait des droits (à la Baie James), et puis ça a coûté 250 millions de dollars aux contribuables. On va cesser de rigoler un jour, car selon la doctrine la plus acceptée actuellement par les juristes, confirmée par des jugements de la Cour Suprême du Canada, le titre autochtone subsiste dans le vieux Québec de 1763. »

•••••

Comité pour la défense des droits autochtones, Ligue des droits et libertés : prise de position (extraits)

Article 1

« [...] La Ligue récuse toutes les conséquences juridiques découlant de droits acquis par les représentants des nations européennes, dans le cadre de leurs opérations coloniales en Amérique à partir du début du XVII^{e} siècle. »

« La Ligue reconnaît donc le droit des peuples autochtones contemporains à participer de façon souveraine à toute action susceptible d'affecter, de quelque façon que ce soit, leur existence actuelle et future. Ceci va des négociations portant sur leurs droits territoriaux, jusqu'à la prise en main totale et entière du contrôle politique par les autochtones, dans certains territoires dont les limites ne doivent en aucun cas être fixées de façon unilatérale par les gouvernements fédéral et provinciaux. »

(...)

Article 3

« La Ligue exige du gouvernement du Québec :

a) qu'il ouvre immédiatement la Convention de la Baie James et du Nord québécois et prenne le temps et les mesures nécessaires pour reprendre contact avec les forces vives des populations autochtones du Québec, qu'il s'est efforcé par tous les moyens d'écarter du dossier depuis 1971 ;

b) qu'il entreprenne avec elles (...) des négociations d'où serait explicitement exclue toute nécessité, par la partie autochtone, d'accepter au préalable l'extinction des droits territoriaux ou autres des peuples qu'elle représente ;

c) que sa politique (...) s'établisse sur la reconnaissance préalable du droit effectif de ces groupes à une autodétermination pleine et entière ;

d) qu'il transforme toute sa législation existante et tous ses projets de législation en matière autochtone en programmes de coopération technique et financière entre peuples souverains voisins... ».

Le Comité (...) appuie sans réserve la déclaration d'autodétermination du Conseil Attikamek-Montagnais parue dans La Presse du 07/08/78. »

Conclusion

Il y a une quinzaine de traités prévoyant, à certaines conditions, l'extinction des droits des autochtones à travers le Canada. Au Québec, il n'y en a eu aucun sous le Régime anglais : on estimait à tort, semble-t-il, que ces droits avaient été éteints sous le Régime français. Ainsi, la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1971 est le premier traité du genre, le premier rédigé officiellement en français et le quinzième au Canada. Elle ne porte que sur une partie du territoire, et elle est prise à partie juridiquement par le Conseil Attikamek-Montagnais et la Ligue des droits et libertés.

On arguera du poids démographique infime des Indiens, de l'extravagance de leurs demandes, de leurs privilèges actuels et de l'incongruité historique qui résulterait d'une reconnaissance de leurs droits ancestraux.

On rétorquera qu'il s'agit sans doute là d'une position de négociation, que les Indiens ne revendiquent pas tout le territoire, mais « certains territoires », ainsi qu'un « statut particulier » grâce auquel, en tant que « société distincte », ils pourraient être enfin « maîtres chez eux » au lieu de se trouver éternellement manipulés et soumis à toutes les vexations, quitte à exercer une véritable « souveraineté-association » et à entretenir des « relations de bon voisinage » avec nous... Et que cette négociation, non seulement ils l'acceptent, mais ils la préconisent.

On proclamera que c'est là une condition de base pour mettre fin à leur dépendance physique, psychologique, économique et politique, qu'ils n'ont pas voulue, dont ils souffrent, et qui explique ces « privilèges » qu'on leur reproche et qui ne contrebalancent même pas la privation de droits qu'on leur a imposée en vertu du régime des réserves.

Mais si on cessait enfin de leur couper la parole ?

On invoquera le fait accompli, ou la conquête de facto, et ce depuis des siècles !

Mais si tant est que le droit ait quelque importance en ce pays... et que nous ayons quelque souci de notre bonne conscience... et de notre réputation internationale, il serait peut-être de bon ton, tout au moins, que nous cessions de les mépriser et de les ignorer... Grand temps que nous les respections enfin... urgent que nous nous rendions compte qu'il vaudrait sans doute mieux

mieux être poli avec eux... et même opportun et logique de manifester à leur endroit cette « ouverture à la différence » que nous réclamons des autres à notre égard... Au risque de les mieux connaître, et même de les aimer, et même de faire nôtres, au plan collectif et national, un apport culturel aussi original et des valeurs qui redeviennent d'une paradoxale actualité !

Et si, entre-temps, nous subissons quelque inconvénient à cause d'eux tandis qu'ils essaient (par tous les moyens, vraiment !) d'attirer notre attention, et bien que nous en tirions de justes griefs à solutionner avec eux, sans doute serait-il à propos de se souvenir que les autochtones furent les premiers à souffrir à notre contact, et qu'ils auraient sans doute besoin qu'enfin nous le reconnaissions, en toute humilité, et en toute justice.

TÉMOIGNAGES HISTORIQUES

À propos des droits ancestraux, jamais cédés : depuis 150 ans, un flot de pétitions éloquentes et de protestations indignées restées sans réponse...

Ainsi, dans une pétition de six cents signatures adressée à Lord Elgin en 1848, et dans toutes celles qui suivront, les Montagnais s'étonnent que leurs terres soient prises et occupées, et ils réitèrent qu'elles sont leur propriété la plus sacrée : « Il n'y a que Dieu qui soit plus maître que nous ».

Ils réaffirment leur désir de conserver un mode de vie qui leur soit propre, ou de vivre des revenus provenant des locations, des activités traditionnelles de chasse et de pêche, qui leur assurerait une autosuffisance économique.

•••••

L'abbé V.-A. Huard, dans son livre *Labrador et Anticosti* (1897) :

« [...] Chose plus étrange : c'est dans les bois que les enfants apprennent le mieux à lire et à écrire ! D'abord, il faut dire, à la louange des sauvages, que la grande majorité des adultes savent lire et écrire... L'instruction et l'éducation étant avant tout au nombre des devoirs qui incombent aux parents, voilà encore un idéal que l'on voit réalisé chez les sauvages ! Les Blancs, trop absorbés par leurs affaires commerciales, industrielles ou professionnelles, voire par la politique, voire par leurs parties de plaisir, sont obligés de se faire remplacer par les instituteurs...

C'est en montagnais qu'ils apprennent à lire et à écrire, et cela leur suffit parfaitement... dans leur carrière de chasseur. Il s'ensuit qu'un petit nombre seulement de Montagnais connaissent le français ou l'anglais... Cela, il est vrai, les prive de l'avantage de lire nos journaux ! Cela les empêche aussi de fréquenter les Blancs et d'apprendre d'eux à perdre la simplicité de leurs mœurs patriarcales... »

•••••

Un enquêteur spécial du gouvernement (1858) :

« Depuis que la pêche au saumon a pris une si grande importance dans le bas du fleuve St-Laurent, les sauvages pensent que leurs moyens de subsistance leur sont graduellement enlevés par le mode de pêche employé par les Blancs, qui s'en servent sans remords ni scrupule, quoique ce mode de pêche détruise le poisson. Dans mon examen, je trouvais que l'on massacrait et détruisait partout. La Compagnie de la Baie d'Hudson et les pêcheurs de toutes parts cherchaient à se surpasser les uns les autres dans l'épuisement de nos rivières, en employant tous les moyens illégitimes pour la prise et la destruction du poisson. »

•••••

Le père Charles Arnaud (1860), ce grand missionnaire de Betsiamites, dans son abondante correspondance, prédit :

« Le sort de ces malheureux s'aggrave de plus en plus, et ils sont dans la triste nécessité d'enfreindre les lois et d'en subir les conséquences, ou de mourir de faim. Il en est à qui on enlève canots et rêts (filets), tandis que d'autres sont sous les arrêts des *warrants*. »

•••••

Chef Dominique, ainsi que Barthoiémy et Jérôme, Moisie (30 juin 1861) :

« Est-ce que nos mots, à nous Indiens, peuvent rencontrer vos vues ? Est-ce que nos mots peuvent pénétrer dans vos cœurs, vous qui gouvernez ceux qui vivent ici, qui sont nés ici, et qui se considèrent comme les propriétaires de la terre comme le veut le Grand Créateur de l'Univers ? Nos terres et notre pays sont maintenant ruinés, nous ne pouvons plus trouver de quoi vivre. On nous prend nos rivières dont profitent seulement les étrangers. Étant à votre merci, nous ne pouvons maintenant que regarder couler les flots des rivières, sans le droit de prendre un poisson, nous, Indiens dépossédés. Et maintenant, qu'avez-vous l'intention de faire avec nous ? Vous disposez, c'est indéniable, de tout ce qu'il faut pour vivre, pourquoi pas nous ? Quand allez-vous comprendre notre pauvreté et compatir avec nous ? Nous désirons que vous nous accordiez de l'aide. Si nous sommes pauvres, ce n'est pas parce que nous sommes paresseux ni parce que nous manquons d'énergie, mais parce que nous sommes désormais incapables de fournir de la nourriture pour nous-mêmes et nos familles ; et nous sommes tous du même avis que, aussi longtemps que nous ne pourrons plus vivre de nos terres et de nos

rivières, vous devrez, vous qui gouvernez, vous pencher dès maintenant sur nos présentes doléances. Et c'est ce que nous croyons maintenant et pour toujours. »

•••••

L'abbé V.-A. Huard (1897), déjà cité plus haut, confirme :

« Le haut de la rivière Natashquan est réservé pour le sport infiniment distingué de la pêche à la ligne, pour les officiels qui viennent jusqu'ici courir sus au noble poisson. »

« Il faut expliquer (leur) prodigieuse diminution à une excessive mortalité des enfants en bas âge ; [...] vu les conditions de vie des sauvages, on peut dire qu'un jour prochain verra disparaître les derniers représentants de la race montagnaise. La transition de la vie entièrement sauvage à celle de l'homme civilisé est fatale au peuple qui la subit. Le mélange des deux genres de vie... double les inconvénients, mais non les avantages. »

« Au moins est-il vrai de dire... que le peuple agonisant fera une mort édifiante grâce aux bons missionnaires... ils sont tous chrétiens fervents. »

•••••

Rouillard (1906) affirme :

« Les Montagnais étaient presque tous disparus, ou étaient sur le point de l'être. »

•••••

Antoine Malek, ancien chef de la bande de Natashquan (1977) :

« Vous, les Blancs, vous êtes insupportables ! Maintenant, vous devriez être à nos pieds ! N'importe qui trouve à vivre ici. Italiens, Japonais, tous ceux qui viennent de loin. C'était à nous de vivre confortablement. Mais c'est vous qui vivez bien. Laissez-nous donc tranquilles. Aujourd'hui vous voulez tout dicter à l'Indien. Même combien il prendra de saumons. Vous n'avez pas d'affaire à nous le dire. On saura bien combien de poissons on peut tuer. C'est notre terre à nous. Quand vous voulez faire quelque chose, on ne vous emmerde pas. On ne cherche pas à savoir comment vous vivez. Vous, vous voulez tout savoir. Comment on tue le

gibier, comment on parle, comment on vit, et même comment on dort ! Vous voulez tout posséder. On nous insulte trop. Moi je n'ai plus peur. Ça ne me fait rien si on me tue. De toute façon, je vais mourir si je n'ai plus à manger. »

•••••

Témoignage des oblats de Marie-Immaculée

Les oblats de Marie-Immaculée à leur 150e anniversaire au Canada : des excuses mesurées aux autochtones... avec explications, et quelques rappels pertinents.

En 1841, six oblats de Marie-Immaculée arrivaient de Marseille à Montréal à la demande de Mgr Bourget : en 150 ans, plus de 1 500 d'entre eux auront œuvré auprès des Amérindiens, surtout dans le Nord et l'Ouest du Canada. Dans la plupart des cas, ils ont appris la langue des autochtones, et épousé leur façon de vivre. Mais ils estiment aussi avoir commis des fautes : voici leur confession, en regard de situations vécues dans l'Ouest du Canada. C'est ainsi qu'en 1991, la Conférence oblate du Canada présentait aux Premières Nations du Canada des excuses officielles, qui devaient susciter diverses réactions. Nous présentons des extraits, et de ces excuses, et de ces réactions.

Excuses...

« En 1992... cinquième centenaire de l'arrivée des Européens en Amérique... les oblats de Marie-Immaculée du Canada tiennent à se montrer solidaires des nombreux autochtones dont la vie et l'histoire ont été perturbées... en leur présentant leurs excuses pour certains aspects de leur présence et ministère. »

« L'anthropologie et la sociologie... ont démontré... le naïf complexe de supériorité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse chez les peuples européens de la Chrétienté... »

« Nous nous excusons du rôle que nous avons joué dans (cet) impérialisme culturel, ethnique et religieux... d'une manière naïve et peut-être inconsciente... Nous reconnaissons que cette mentalité... a constamment mis en péril les traditions culturelles, linguistiques et religieuses des peuples autochtones. »

« Nous nous rendons compte que bien des maux dont sont affligées les communautés autochtones — taux de chômage élevé, alcoolisme, détérioration de la vie familiale, violence familiale, taux de suicide effarant, manque de fierté — ne sont pas tant le résultat d'échecs personnels que de centaines d'années d'impérialisme systémique. Tout peuple qu'on dépouille de ses traditions et de sa fierté légitime est victime de ces maux sociaux. »

« Nous nous excusons sincèrement de notre participation... (à) un système social qui a dépouillé les autres non seulement de leurs terres mais aussi de leurs traditions culturelles, linguistiques et religieuses... Un système qui, à cause de ses privilèges historiques et de sa présumée supériorité, a fait beaucoup de tort aux peuples autochtones. »

« Nous nous excusons de l'existence des pensionnats (écoles résidentielles)... l'abus le plus fondamental... Ce régime entraînait, de par ses politiques, le démantèlement des liens familiaux et l'éloignement des enfants de leur communauté naturelle ; il avait pour prémisse... la supériorité des langues, traditions et pratiques religieuses européennes. Les pensionnats indiens ont été une tentative d'assimilation... De ceci nous nous excusons. »

« D'une façon très spéciale, nous désirons présenter nos excuses pour les cas d'abus physiques et d'agressions sexuelles qui ont eu lieu dans ces institutions... »

« Nous voulons également présenter nos excuses pour notre rejet des nombreuses richesses de la tradition religieuse autochtone. Nous avons parfois brisé vos calumets et nous avons considéré certaines de vos pratiques païennes et superstitieuses. Ceci aussi découle de la mentalité coloniale et du complexe de supériorité européens qui reposaient sur une façon particulière de voir les choses à une époque donnée. Nous nous excusons de notre aveuglement et de notre manque de respect. »

<u>...explications...</u>

« Mais il nous faut faire une réserve importante... en souligner les raisons principales... et surtout honorer, malgré leurs erreurs, les hommes et femmes nombreux, tant autochtones que blancs, qui ont donné leur vie et même leur sang en se dévouant sincèrement et parfois héroïquement... »

« Lire l'histoire en rétrospective apporte tout éclairage voulu sur son déroulement, et juger le passé à la lumière du présent est une science exacte et souvent cruelle. Lorsque Christophe Colomb... partit vers l'Amérique, la civilisation occidentale ne disposait pas de la perspicacité et de l'outillage intellectuel nécessaires à l'appréciation de ce qu'il rencontrerait. »

« Bien que nous ayons beaucoup fait pour promouvoir la langue et la culture du peuple autochtone, nous constatons aujourd'hui que nous n'avons pas su comprendre certaines de leurs pratiques culturelles et que nous avons considéré comme mauvais ce qui nous semblait étrange dans leurs expressions spirituelles. Il n'est pas toujours facile d'apprécier les coutumes d'un autre peuple, surtout lorsqu'on partage le sentiment de supériorité qu'avaient les Européens... Certains missionnaires ont brisé des calumets de paix et condamné certaines cérémonies amérindiennes. Nous voulons demander pardon pour ces gestes. »

...et ferme propos.

« Des milliers de personnes, imbues de cette mentalité, ont consacré leur vie à un idéal... L'histoire, dans une certaine mesure, a porté un jugement cruel sur leurs efforts... malgré la sincérité évidente et le dévouement réel qui les commandaient... »

« Nous avons tellement reçu de vous et de vos ancêtres... Votre appui, votre aide, la compréhension, la patience et la tolérance que vous avez eus à notre égard... Vous nous avez montré un nouveau visage du Christ. »

La Conférence oblate du Canada conclut en exprimant son « ferme propos » en vue d'une « relation renouvelée... de respect et de réciprocité ».

Réactions diverses accompagnées de quelques mises au point

Cette déclaration a suscité diverses réactions auprès des oblats eux-mêmes. En voici quelques extraits, soulignant, entre autres, « la contribution des missionnaires à la préservation des langues et des cultures amérindiennes », et faisant quelques mises au point.

« Les missionnaires ont fait de leur mieux pour rendre service et ils sont demeurés avec les gens, alors que les autres quittaient après peu de temps. Plusieurs sont décédés parmi eux

sans jamais revoir leur propre famille. On peut se demander pourquoi ces hommes ont quitté leur pays et leur famille pour embrasser une vie de célibat, de solitude et de privation dans un pays grand et vaste, mais aussi rude et difficile. »

« En arrivant chez les autochtones, les oblats ont trouvé des frères et des sœurs affables qu'ils ont aimés comme leur propre famille. Dans la plupart des cas, les missionnaires ont appris leur langue et leur façon de vivre. »

« Cet intérêt les a poussés à écrire 141 dictionnaires en 27 langues différentes, et 74 grammaires en 19 langues. Ils ont publié plusieurs revues et journaux en langues autochtones, ainsi que plusieurs livres racontant histoires et légendes... Il faut ajouter à cela 226 ouvrages imprimés... »

« Les premiers missionnaires se sont rendu compte que, sans éducation, les Amérindiens seraient foulés aux pieds par les Européens... Les chefs amérindiens de l'époque ont soutenu l'éducation de leurs jeunes. Et de fait, l'éducation est devenue la clé du futur, un but partagé par les chefs d'aujourd'hui. »

« Nous étions très pauvres et disposions de moyens limités... À coups de grands sacrifices..., nous avons construit plusieurs écoles... L'appui financier du gouvernement était tout au plus lamentable, et on a dû s'arranger en cultivant des fermes et en pratiquant la pêche d'hiver pour réussir à survivre. Dans la plupart des écoles, les missionnaires n'ont jamais touché de salaire... Nous étions constamment à court de personnel, surchargés d'ouvrage... »

« Beaucoup d'écoles résidentielles ont été créées parce qu'il fallait des orphelinats. Beaucoup de parents suppliaient les religieux et religieuses de prendre leurs enfants... Même si le gouvernement voulait utiliser les écoles pour assimiler les Indiens, ce ne fut pas la visée d'un grand nombre de missionnaires. Ils voulaient bien sûr préparer les autochtones à vivre et à cohabiter avec la société blanche, mais non au prix de leur culture. Plusieurs faits pour prouver cela : l'enseignement dans la langue indienne contre la volonté du gouvernement, etc. »

« D'ailleurs, y avait-il une alternative ? Sans les écoles résidentielles, nous serions accusés aujourd'hui de ne pas avoir favorisé l'éducation chez les autochtones. »

« Ceci dit... nous reconnaissons que les écoles résidentielles ont été source de souffrances pour plusieurs... enlevés à leur famille à un âge encore tendre, (obligés de) quitter... famille... culture... milieu.... et forcés d'entrer dans un monde nouveau inconnu.... une discipline (qui) ne faisait pas partie de la culture amérindienne... un régime de type militaire... des punitions corporelles et des humiliations... certains cas d'abus sexuel, d'abus grave de confiance et de violation du caractère sacré de la personne. »

« Pour ces manquements, nous désirons exprimer aujourd'hui nos plus profonds regrets, et nous demandons votre pardon et votre bienveillance. »

« Nous désirons, de plus, proclamer aujourd'hui les droits inviolables des familles amérindiennes, inuit et métisses..., entrer dans une alliance renouvelée avec les peuples autochtones... Nous sommes avec eux dans leur lutte et soutenons leurs revendications pour la justice, pour la reconnaissance de leur territoire et l'obtention de ressources qui leur permettent de vivre dans la dignité et l'honneur. »

DEUX MOTS DE MONTAGNAIS

Docteur en lettres, détenteur d'une licence en linguistique de l'Université de Strasbourg, le père René Lapointe, o.m.i., se défend d'être un théoricien de la langue montagnaise.

Issue, comme les autres langues indiennes, de la nuit des temps, transmise phonétiquement de génération en génération au cours de ces dizaines de milliers d'années de solitude que représente l'odyssée historique des Indiens en Amérique du Nord, cette langue fut dotée pour la première fois d'un code d'écriture par les jésuites aux débuts de la colonie.

Curé depuis dix-sept ans de la réserve indienne avoisinant Natashquan, le père Lapointe se dit un humble praticien du montagnais, dont il se sert pour confesser, dire la messe, et vivre au milieu de ses ouailles, dont plusieurs, parmi les vieux, ne connaissent ni le français ni l'anglais. Il en demeure un traducteur érudit et un agent transmetteur de premier plan.

Jean-Yves Bégin : *Combien de temps faut-il pour arriver à parler montagnais ?*

René Lapointe : *Parler montagnais... cela dépend... ce n'est pas blanc ou noir... !*

Il pourra paraître étrange de venir aborder ainsi, cinq minutes au téléphone, un sujet aussi riche, avec un homme qui s'y applique depuis tant d'années. Et les questions forcément simplistes du profane dérangeront peut-être une oreille avisée, plongée dans une autre dimension de l'espace et du temps. Mais les réponses viennent, éclairantes, et des horizons s'allument.

Deux ou trois mots de montagnais peuvent en dire plus long que l'on ne pense, et susciter le goût d'y revenir, d'approfondir... et d'aimer.

R. L. : *Pour arriver à comprendre, il faut quelques années. Et pour faire une phrase complète... des années !*

J.-Y. B. : *Que signifie « Natashquan » ?*

R. L. : *Ce mot est relatif à la chasse à l'ours. En fait, c'est « Notashquan » qu'il faudrait prononcer. « Nota » réfère à la chasse, et « shquan » à l'ours.*

Le montagnais utilise plutôt des verbes que des substantifs. En fait, il exprime des modes verbaux. Il n'y a pas de mots isolés : cette langue combine les fonctions en agglomérant sous forme de préfixes et de suffixes des amas de mots qui se modifient en se réunissant. Les Montagnais considèrent les choses dans leur ensemble, dans leurs relations entre elles.

« Notashquan » pourrait donc se traduire par... « chasser-ourser » ou « chasser-oursant », ce qui, ma foi, est assez joli !

J.-Y. B. : *Y a-t-il des déclinaisons, comme en inuktitut, dans cette langue mongole d'extraction indo-européenne ?*

R. L. : *Non, pas de déclinaisons. Ce serait mettre l'accent sur le nom, alors que cette langue le fait porter sur le verbe !*

Seuls les Blancs ici appellent leur village « Natashquan ». Les Montagnais disent plutôt « Notekam ». Pour eux, « Notashquan », c'est le nom qu'ils donnent à l'île d'Anticosti, au large. C'est ce mot qu'ils prononcèrent quand ils virent les Blancs débarquer des Îles-de-la-Madeleine, croyant qu'ils arrivaient d'Anticosti. Et les Blancs adoptèrent ce mot, pensant que c'était le nom du lieu !

Le même malentendu s'est produit à Québec : voyant débarquer les Blancs, les Indiens dirent tout naturellement : « Kébek », c'est-à-dire : « Ils débarquent ». Les Indiens ne disent pas « bonjour » ! Ils décrivent ce qu'ils voient ! C'est ainsi que les Blancs ont couvert le Québec de noms indiens qui désignent tout autre chose, et qui ne sont utilisés que par eux-mêmes !

Éternels quiproquos de l'histoire, dignes d'une nouvelle exploration... linguistique ! Une fois de plus, ils n'avaient pas le monopole de la logique (et ils auraient mérité une bonne leçon d'attention !), ces Blancs diserts, ou trop bavards, qui avaient déjà commis une bourde historique de taille en nommant « Indiens » les autochtones, puisque ces messieurs se croyaient en Inde !

J.-Y. B. : *Et « Nutaméhan » ?*

R. L. : *Ou plutôt... « Notaméhan » ! De « nota », et « méhan », relatif à « mesh », poisson. C'est là, à la quatrième chute, un saut plat tombant dans une cuvette peu profonde, qu'ils allaient harponner le saumon pour le fumer et s'en faire des provisions considérables, comme première étape de leurs chasses à l'intérieur des terres.*

« Chasser-poissonner » ou « chasser-poissonnant », je présume !

J.-Y. B. : *Le montagnais est-il apparenté à d'autres langues indiennes du Québec ?*

R. L. : *Du temps qu'ils étaient nomades et qu'ils voyageaient constamment, les Montagnais et les Cris, qui occupent des territoires contigus, arrivaient à se comprendre. Leurs parlers font partie des langues algonquines, et se ressemblent, disons, un peu comme l'italien et le français. Mais il ne faut pas oublier que les langues indiennes continuent d'évoluer...*

Spécifions que la langue iroquoise parlée par les Mohawks ne fait pas partie du groupe des langues algonquines.

J.-Y. B. : *Quel est l'avenir de la langue montagnaise ?*

R. L. : *Je trouve que les jeunes ne prennent guère les moyens de la conserver. Ils se laissent attirer par autre chose. Il faut comprendre que ce n'est pas nous, les Blancs, qui les forçons à sortir du bois et à vivre dans les réserves, à la moderne. Être isolé dans les bois, c'est un beau romantisme du point de vue des Blancs, mais ce n'est pas facile, même pour des Indiens !*

N'oublions pas que cette langue n'est parlée que par quelques milliers de personnes, réparties dans de tout petits villages. Et que c'est une langue concrète, dépourvue de formes abstraites, qui se limite aux réalités de la vie courante. Donc inapte à servir de véhicule aux formes de pensée de nos sociétés modernes, ou d'instrument à des études abstraites...

Et pourtant, qui ne connaît Kashtin, en dépit des plus sourds boycottages ? Et même pour des Blancs, la rareté peut être la marque d'une chose précieuse. D'où sans doute ce mouvement considérable de renouveau de la langue et de la culture montagnaises qui balaie,

dit-on, bien des réserves de la Côte-Nord en ce moment. Une langue, moule des pensées, une culture, forme d'être et de vivre originales, vécues par une douzaine de milliers de personnes sur Terre ! Et tout de même répandues sur un vaste territoire ! Une perle rare ?

On dit que les Américains ont emprunté à la Confédération iroquoise certains grands principes démocratiques qui fondent leur constitution sacrée... Le père Charles Araud, Français de Provence, grand missionnaire du siècle dernier, qui vécut avec les Montagnais et fit même avec eux le voyage de la baie d'Hudson, cité par l'abbé V.-A. Huard, affirme que « Québec » et « Canada » sont des mots montagnais. Rien que ça !

Quoi qu'il en soit de la contribution culturelle des Montagnais de jadis à l'histoire du Québec et du Canada, cet apport d'originalité au Québec d'aujourd'hui prend un nouvel élan. Dans les réserves de la Côte-Nord, à l'école primaire, se multiplient les classes de montagnais, et son enseignement figure aussi au secondaire, sous la férule de nouveaux maîtres montagnais, tel cet ancien jeune chef de Betsiamites, interrompant sa thèse de doctorat en sciences politiques à l'Université Laval pour devenir le directeur de l'école de sa réserve. On dit que la jeune génération s'engage avec ardeur.

Betsiamites, créée au siècle dernier par le père Arnaud en bordure de la rivière Bersimis (où, sur son insistance, les Indiens eurent et conservent encore le droit de pêcher pour leur subsistance), demeure la plus grande réserve indienne du Québec. C'est de là que procède, en particulier, cet effort considérable aux plans linguistique et scolaire, mis en œuvre par des comités pédagogiques, qui s'emploient à créer des manuels scolaires en langue montagnaise : lexique, dictionnaire, grammaire, etc. On a normalisé l'alphabet et l'orthographe montagnais dans l'ensemble des réserves.

Il y a belle lurette que le montagnais n'est plus une langue phonétique. On peut même lui voir un embryon de littérature : l'ancien chef de Sept-Îles, feu Mathieu André, homme respecté et écouté, a écrit un livre... qu'en fier Montagnais il a refusé de coiffer d'un titre ! On cite deux autres œuvres signées Anne Kapesh. Et les jeunes ne font que commencer à arriver !

Bénéficiant d'un alphabet à grande prédominance de caractères romains, cette langue écrite était déjà fort répandue chez les Montagnais au siècle dernier. À ce point qu'un missionnaire put les citer en exemple à des Blancs incultes !

Dans son livre célèbre *Labrador et Anticosti* (1897), l'abbé V.-A. Huard, ancien supérieur du Séminaire de Chicoutimi et naturaliste, livre des propos élogieux à leur endroit.

« Chose encore plus étrange : c'est dans les bois que les enfants apprennent le mieux à lire et à écrire !... Voilà donc enfin une partie de la population de la Province qui est entrée dans le mouvement, où les progrès modernes ne sont pas un vain mot, où le flambeau de l'instruction resplendit d'un vif éclat !... La vie nomade... n'est donc pas un obstacle à l'instruction de leurs enfants... C'est le père ou la mère qui promènent eux-mêmes leurs enfants dans les sentiers plus ou moins fleuris de l'épellation, de la lecture, et de la... calligraphie. »

Étonnant, pour des « sauvages » !

« Cette instruction élémentaire, si générale chez les Montagnais, poursuit-il, surprend beaucoup les Blancs qui n'ont jamais vu de très près ces indigènes.

L'instruction et l'éducation étant avant tout au nombre des devoirs qui incombent aux parents, voilà encore un idéal que l'on voit réalisé chez les sauvages ! Les Blancs, trop absorbés par leurs affaires commerciales, industrielles ou professionnelles, voire par la politique, voire par leurs parties de plaisir, sont obligés de se faire remplacer par les instituteurs de diverses catégories, pour accomplir leurs obligations concernant l'instruction de leurs enfants. Les sauvages, eux, trouvent facilement les heures nécessaires pour remplir à cet égard leurs devoirs d'état. Il y a des loisirs dans la forêt ! On y prend le temps de vivre !

C'est en montagnais qu'ils apprennent à lire et à écrire, et cela suffit parfaitement à les mettre en état de « struggleforlifer » (sic) à leur aise dans leur carrière de chasseur. Il s'ensuit qu'un petit nombre seulement de Montagnais connaissent un peu le français ou l'anglais... Cela, il est vrai, les prive de l'avantage de lire nos journaux ! Cela les empêche aussi de fréquenter les Blancs et d'apprendre d'eux à perdre la simplicité de leurs mœurs patriarcales...

Sous la direction des Pères, on fait aussi l'école aux enfants, sur la réserve... On y perfectionne l'enseignement reçu dans les familles ; on y prépare, sans s'en apercevoir, les instituteurs privés qui continueront dans la tribu les traditions de l'enseignement familial.

C'est là, en un mot, que se trouvent le collège et l'université pour la jeunesse montagnaise. »

Ces habitants de la brousse de la Côte-Nord du Québec et du Labrador avaient leur propre système de « poste »... Sorte d'équivalent nordique du téléphone arabe !

« Parti dans l'intérieur des terres avec sa famille pour y séjourner tout l'hiver, de septembre à juin, un chasseur écrivait un message sur un morceau d'écorce de bouleau, qu'il enroulait comme un parchemin, pincé dans une perche fendue plantée dans un endroit déboisé, à l'orée de quelque portage. Un autre chasseur, passant, le ramasserait pour le livrer le cas échéant... Et un autre encore, par la grâce de quelque dieu des lieux, ramènerait la réponse, qu'il placerait dans une cache dont il inscrirait la désignation sur un morceau d'écorce de bouleau, enroulé comme un parchemin et pincé dans une perche fendue plantée dans quelque endroit déboisé... »

Bien sûr, il fallait disposer de tout son temps. « Mais les sauvages, dit le bon abbé Huard, sont les gens les moins pressés qu'il y ait en ce monde... ! »

ENTRETIEN AVEC ARTHUR LAMOTHE

Massif comme un monolithe, un peu voûté à la Napoléon, le regard ferme, que vient tempérer un œil discrètement rieur, l'aménité du gentilhomme. Géant du cinéma, Arthur Lamothe a investi sa vie dans son œuvre, et traversé en philosophe toutes les tempêtes, avec son épouse et collaboratrice au montage, Nicole Lamothe. Il semble n'en garder aucune acrimonie : « Être libre à l'endroit des pouvoirs établis, cela se paie ! »

Mais pour son dernier film, *La Conquête de l'Amérique*, qui donne une fois de plus une voix aux Montagnais, en ce moment où les Indiens essuient les feux de la rampe, il a eu droit, à l'Office national du film du Canada, à des ressources matérielles et techniques décentes, même si toutes sortes de raisons ont retardé de quinze ans la sortie du film. Ce qui ne l'empêche pas d'être de la plus brûlante actualité.

Cette aventure fut tout de même l'oasis, pour l'auteur d'une œuvre considérable — une soixantaine de films à ce jour, la plupart produits de peine et de misère dans les pires conditions financières, durant la majeure partie de ses trente ans de carrière.

Et aussi une sorte de retour au bercail : c'est à l'ONF qu'il réalisa en 1962 son premier film, un documentaire au commentaire effilé comme un couperet, sur un cas particulier de l'exploitation de l'homme par l'homme qu'il a vécu lui-même avant d'être cinéaste : *Bûcherons de la Manouane.* Et en 1965, son premier film de fiction : *La neige a fondu sur la Manicouagan.*

Bûcherons de la Manouane, fait sans espoir de lendemain, aurait pu être le premier et le dernier, a-t-il dit... s'il ne s'était attiré tant d'honneurs : Grand prix du Festival du Cinéma canadien de Montréal et Voile d'argent de Locarno (1963), Prix de la Critique française au Festival d'Évian (1964).

Arthur Lamothe se trouva presque embarqué par ses succès. Préfiguration de ce qui allait suivre !

On a dit de lui que le courage de ses idées et son engagement personnel l'avaient amené à faire un cinéma de contestation. « Non, objecte-t-il d'emblée. C'est du cinéma que je fais ! ». Et de citer les critiques françaises unanimement favorables à sa série *Carcajou et le Péril blanc*, qui saluent en lui un grand documentariste. Il s'enorgueillit d'avoir été le premier cinéaste québécois à présenter toute son œuvre à la Cinémathèque française, vers le milieu des années 70. Et d'avoir été comparé avantageusement à un Joris Ivens, lors d'un passage au Mexique.

Avec *Carcajou* ainsi que *La Terre de l'Homme*, les deux volets de sa grande *Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec* — avec *Mémoire battante* — une épopée de treize longs métrages avec les Indiens, tournée de 1973 à 1983, il accepte un qualificatif qu'il aurait pu revendiquer dès les *Bûcherons* où apparaissent déjà quelques visages d'Attikamek : cinéaste de la dépossession.

Outre *La neige a fondu sur la Manicouagan*, maints titres connus : *Poussière sur la ville*, un autre long métrage de fiction, ainsi que *Ce soir-là, Gilles Vigneault* et *Le mépris n'aura qu'un temps*, deux documentaires. Spécialiste de l'écriture de cinéma, il a coscénarisé avec Gilles Carle *Les Corps célestes* et *La Mort d'un bûcheron.*

Il est le premier à recevoir en 1980 le *prix Albert-Tessier* pour l'ensemble de son œuvre.

C'est encore la dépossession des Indiens qui se profile en toile de fond dans *Équinoxe* (1986), long métrage de fiction avec Jacques Godin et Marthe Mercure, et qui éclate dans *La Conquête de l'Amérique.*

« Me voilà à contre-courant du courant anti-Indien qui sévit au Québec ! », constate-t-il, laconique.

Jean-Yves Bégin : *Pourquoi les autres Indiens ne se désolidarisent-ils pas des « Warriors » ?*

Arthur Lamothe : *Ils ont été trop humiliés dans le passé Et ils ont le droit pour eux. La thèse de Rémi Savard est incontournable. Ils n'ont jamais été conquis juridiquement, c'étaient nos alliés ! Et ils n'ont jamais cédé leurs droits ! C'est la Couronne britannique qui a obligé Pierre Elliott-Trudeau à inscrire les droits imprescriptibles des Indiens dans l'AANB (l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique) en rapatriant la Constitution !*

En Europe, les Indiens ont eu le vent dans les voiles. La série *La Terre de l'Homme*, cinq longs métrages, second volet de sa *Chronique*, ont tenu l'affiche en salle cinq ou six semaines à Paris, vers la fin des années 70. Fait rare pour des documentaires, souligne Lamothe. Et la première en salle alerta les trois grandes chaînes de télévision de la Ville lumière, qui lui demandèrent des extraits pour leurs bulletins d'information.

Ce rôle de porte-parole des Indiens du Québec, Arthur Lamothe l'assume jusqu'au bout. Loin de se prendre pour un Indien, insiste-t-il, il n'en laisse pas moins de provoquer le spectateur à l'occasion, en l'assujettissant au rythme intérieur et au style d'expression des Montagnais. Ainsi, on croira que certains films ont des longueurs... mais Lamothe n'est pas un cinéaste lent. Il suffit de revoir son lapidaire *Bûcherons* pour s'en convaincre !

C'est par un monologue véhément de son assistant à la réalisation Antoine Malek que s'ouvre, après la photo de famille, *La Conquête de l'Amérique*. Intarissable, gesticulant, l'ancien chef de Natashquan, prenant pour socle sa terre dévastée, livre les accents d'un interminable discours en montagnais... qui n'a pas besoin d'être traduit pour être compris.

« Ce n'est pas un exercice inutile pour des Blancs, dit Lamothe, que d'investir un peu de leur patience pour " empathiser ", se soumettre à d'autres manières de voir et de sentir que les leurs, et accepter chez d'autres une " différence " qu'ils revendiquent pour eux-mêmes. C'est un bon point de départ pour une éventuelle entente cordiale avec les autochtones, échéance inéluctable pour un Québec souverain... dans lequel j'aimerais bien voir mes filles vivre un jour.

Il faut souligner, dit-il, ce lyrisme du discours des Montagnais, qui ne sont pas cartésiens comme nous, et procèdent plutôt par association, par la logique des similitudes. Un peu comme au Moyen-Âge, avant que la Renaissance et l'imprimerie ne tracent la voie à la raison raisonnante (et à la raison raisonneuse !). Et cela me convient très bien, car je conçois un peu mes films comme des symphonies : il y a toujours divers mouvements, une ouverture, un andante, et une finale...

Ils n'ont pas avec la logique la même relation que nous. Ainsi, ces récits d'exploits, dans le film, pour eux, ne sont pas imaginaires, mais bien réels. Ce sont pour eux des récits factuels, et non des contes ou légendes. Même quand ils parlent de la lévitation des sorciers

et des chamans ! Songez à Ulysse dans la mythologie grecque, ou, plus près de nous, à la *Chanson de Roland...* »

J.-Y. B. : *Pourquoi ce tournage de 1977 sort-il en 1992, avec quinze ans de retard ?*

A. L. : *Parce que je voulais y ajouter une partie fiction (la mise en scène de la Proclamation Royale et les thèses de Rémi Savard), et qu'à l'époque, il n'y avait plus d'argent !*

J.-Y. B. : *Mais pourquoi maintenant ? À cause de l'« été indien » ?*

A. L. : *Il y a trois ou quatre ans, les Montagnais de Natashquan ont voulu finir le film, et ils ont poussé dessus ! Ils ont fait plusieurs voyages à Montréal, et ils ne se sont jamais lassés. Grâce au chef du Programme documentaire Jean-Marc Garand, et à la présidente Joan Pennefather, on a enfin trouvé de l'argent, et j'ai tourné la partie fiction avec Rémi Savard l'an dernier. Le film a ensuite été monté à Montréal, aux Ateliers audio-visuels, par mon épouse Nicole Lamothe.*

C'est eux qui avaient mis le processus en branle en 1977, et c'est avec eux que Lamothe a écrit le projet. *La Conquête de l'Amérique* est bien « leur » film : à la suite de certains incidents violents sur la rivière Natashquan, ils étaient venus demander à leur ami Arthur, pour avoir collaboré à tant de films avec lui, de tourner ce long métrage sur la revendication de leurs droits ancestraux, et la rétrocession de leurs rivières à saumon et terrains de chasse, pour appuyer leurs négociations.

Les incidents violents se multipliaient. Antoine Malek avait été blessé. Il y eut même deux morts suspectes : Achille Vollant et Régis Moïse, tués dans ce que les Indiens croient être une altercation avec des agents de conservation de la faune. Une affaire grave et douloureuse, qui donna lieu à une enquête apparemment un peu escamotée, et qui témoigne d'une sérieuse détérioration des relations entre Blancs et Indiens. Funérailles et enterrement figurent dans le film.

J.-Y. B. : *Comment expliquer cette chrétienne patience, et l'absence de cris de vengeance ?*

A. L. : *Il faut savoir pardonner, et les Montagnais le savent plus que quiconque. Dans une situation de conflit, on choisit la voie de Gandhi. En tout, il n'y a pas d'autre chemin que celui du cœur.*

J.-Y. B. : *N'avez-vous pas peur d'être jugé anti-Québécois, en vous identifiant aux Indiens ?*

A. L. : *Mais je suis nationaliste ! Et les Montagnais ne sont pas anti-Québécois ! Mais finira-t-on par comprendre qu'ils ne veulent être ni Québécois, ni Canadiens ! Ils en ont bien le droit ! Il me semble qu'on ne devrait pas pouvoir être nationaliste sans comprendre le problème indien ! Ce qu'il faudrait, c'est adopter un discours de tenue élevée à leur égard. Le Parti québécois avait bien commencé. Il devrait proposer un « New Deal » aux Indiens, qui ne demandent qu'à vivre en harmonie avec les Blancs. Mais dans la dignité, non l'ignorance et le mépris !*

Ce que les Montagnais veulent, au fond, c'est être respectés, s'associer à nous, voir reconnaître leur caractère distinct, obtenir un statut particulier qui leur permette d'être maîtres chez eux. C'est pas difficile à comprendre ! La fin du paternalisme, le début d'un partenariat ! Et pour ceux qui le désirent, pouvoir reprendre la vie traditionnelle. Ou exploiter leurs ressources à la moderne, si les jeunes le préfèrent : à eux de décider.

J.-Y. B. : *Étendriez-vous ce point de vue aux Mohawks ?*

A. L. : *La Confédération iroquoise devrait offrir un arbre à la Ville de Montréal à la prochaine Fête de la Saint-Jean... comme elle le fit lors de la conclusion de la Grande Paix à Montréal en 1701 !*

J.-Y. B. : *Un peu plus d'un an après les graves brimades qu'ils ont fait subir aux Blancs ?*

A. L. : *Mais la paix de 1701 n'a-t-elle pas fait suite à l'envoi aux galères d'une cinquantaine de chefs iroquois, trompés et enlevés lors d'un grand banquet ? Par ce geste scabreux, la Couronne française poursuivait une politique peu reluisante. Il est vrai que celle-ci n'eut pas de suite ! Il y eut le massacre de Lachine, et l'on rapatria vitement les galériens survivants !*

J.-Y. B. : *La crainte comme commencement de la sagesse, plutôt que le pardon ?*

A. L. : *En tout cas, la crainte est peut-être de ma* Chronique des Indiens *! En 1972, j'ai offert à Radio-Canada deux séries : la première, de treize demi-heures, devenues huit films,* Carcajou et le Péril blanc *; l'autre, de treize films, portant sur l'« Homo Quebecensis ». Je pense qu'ils en avaient assez de tous ces problèmes de nationalisme et de séparatisme ! Ils ont préféré les Indiens ! Remarquez que je pourrais ressortir mon « Homo Quebecensis »...*

En faisant appel à Arthur Lamothe pour *La Conquête de l'Amérique*, les Montagnais lui témoignaient une fois de plus leur amitié de toujours. « Quand je tourne avec les Montagnais, je le fais avec une équipe réduite, je suis à la fois directeur de production, réalisateur, intervieweur. Je vis en famille avec eux, jusque sous la tente, je mange avec eux, je dors avec eux, nous sommes tous ensemble. Et j'aime bien que mon équipe en fasse autant dans la mesure du possible. C'est la seule façon d'atteindre une certaine intensité. »

J.-Y. B. : *Ces conditions de tournage doivent être physiquement très dures ?*

A. L. : *Très dures. Du côté de Schefferville, j'ai tourné par 57 degrés sous zéro ! Faire un film, c'est travailler avec des amis... Mais je ne me prends pas pour un Indien. Les Montagnais savent que je vis à Outremont, ils me visitent et me respectent tel que je suis. Je suis leur interprète.*

Serait-ce que les insoumis savent se reconnaître entre eux ? Pour Arthur Lamothe, la réalisation dans l'entreprise privée de tant de films à l'encontre des idées reçues a été une lutte de tous les instants pour obtenir des fonds. Une vie épuisante côtoyant perpétuellement l'abîme financier, dans laquelle il a misé sa vie et celle de son épouse Nicole, sa compagne de tous les instants depuis 1969, avec qui il a trois enfants. Il cite Cocteau : « Ce qu'on te reproche, cultive-le, c'est toi-même ! »

« Je considère que de pouvoir faire du cinéma, c'est un grand privilège ! Quand je commence une recherche, que je travaille un scénario, que je pars en tournage, et qu'arrive le montage... je ne pense plus à l'argent. Je vis pour le cinéma. »

J.-Y. B. : *Et financièrement, on s'en sort toujours, semble-t-il, puisque vous êtes toujours là !*

A. L. : *Dans la meilleure des hypothèses, on arrive toujours juste. Avant que Québec et Ottawa n'adoptent à travers la SOGIC et Téléfilm leur politique de soutien au documentaire, quand Radio-Canada t'offrait 12 000 $ pour une demi-heure qui t'en coûtait 24 000 $, à chaque film, tu devais t'endetter, et apprendre à ménager sur l'épicerie pour acheter une bobine de film de plus ! La liberté, ça rend heureux, mais c'est un bonheur qui se paie !*

Récemment encore, je ne sais pas comment je m'en serais sorti, si on n'avait pas accepté mon prochain film, actuellement au montage, L'Écho des songes, *dont la recherche a été faite il y a six ans, où des artistes amérindiens nous communiquent leur âme. Après Oka, voyant l'antagonisme qui naissait et le fossé qui s'élargissait, j'ai voulu faire une tentative de rapprochement. Je crois beaucoup à l'art comme terrain commun pour ramener la paix. Je pense que c'est le grand moyen de communication, la voie royale pour établir un dialogue entre les peuples. Et j'ai trouvé des appuis presque partout. Ce film est déjà acheté par Radio-Canada pour les Beaux Dimanches.*

J.-Y. B. : *Les autochtones gagneraient donc à être mieux connus ?*

A. L. : *On oublie trop qu'ils sont une société qui évolue, comme la nôtre. Même s'ils aiment la vie traditionnelle, ils n'ent font pas une fixation. Mon film peut en donner l'impression, à cause de la nostalgie et de la frustration chez bien des adultes... mais dans d'autres films, j'ai interviewé des jeunes : ils sont dynamiques et, sans renier le passé, se tournent vers l'avenir. Jadis, dans l'Ouest, les Indiens ont emprunté aux Espagnols les chevaux qui leur ont permis de chasser efficacement le bison, d'où des loisirs qui ont permis l'art, l'artisanat. De même, c'est quand ils ont eu des fusils pour les nourrir que les Inuit ont pu avoir beaucoup de chiens. Aujourd'hui, l'Indien recourra à l'ordinateur, comme tout le monde.*

Ce qui compte, c'est surtout la culture indienne, et les valeurs transcendantales qu'elle véhicule. Un peu comme pour nous, Québécois ou Français, qui avons une identité non pas raciale mais culturelle. Ils ne sont pas racistes. D'ailleurs, s'ils sont si souvent métissés, c'est à cause de l'habitude qu'ils avaient jadis d'offrir leurs femmes aux visiteurs. Car ils étaient sans tabou sexuel, une attitude qui tranchait avec celle des premiers explorateurs européens ! Mais ces pacifistes sont des experts en résistance passive. Ça leur a permis de survivre.

Mais c'est aussi une société normale, avec, comme dans toute société, des délinquants chez les jeunes, et le souci du passé chez les vieux. L'important c'est qu'ils veulent rester Indiens. Ils sont inassimilables. Depuis 150 ans, on a tout fait pour les assimiler. Et on les méprisait en même temps. Mais c'est raté.

Puisqu'ils représentent 4 % de la population et qu'ils prétendent à 85 % du territoire, n'y aurait-il pas là une incongruité de l'histoire ? Le poids démographique n'est-il pas un facteur de revendication territoriale ?

Les Montagnais, semble-t-il, seraient prêts à négocier... mais certainement pas une cession de leurs droits contre de l'argent, comme pour la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Et pourquoi n'invoqueraient-ils pas leur droit pour demander qu'on soit au moins polis avec eux ? Et qu'ils puissent être maîtres chez eux quelque part, dans de vastes territoires confortables, négociés à deux, qu'ils puissent administrer et exploiter économiquement eux-mêmes, au lieu d'être parqués dans des réserves exiguës et sans avenir imposées par les Blancs ?

« N'oublions pas que la dépendance économique et politique engendre la dépendance psychologique et personnelle. Et que l'autonomie économique et politique est à la base de l'épanouissement de la personnalité. Ce qu'ils veulent, c'est être reconnus, reprendre possession de leurs moyens économiques et politiques, et vivre en association avec les Blancs, et non dans cet état de dépendance qu'on leur a connu si souvent jusqu'ici. Partenariat, et non paternalisme ! », insiste Lamothe.

J.-Y. B. : *Mais concrètement, demain matin ?*

A. L. : *Récupérer les rivières à saumon sur lesquelles reposait leur économie !*

J.-Y. B. : *N'est-ce pas un peu beaucoup, de la part de 11 000 personnes ?*

A. L. : *Mais ces territoires sont vides, plus encore que le Sahara, et les Indiens sont déjà majoritaires à beaucoup d'endroits ! Comme les Cris sur leur territoire. De Sept-Îles à Havre St-Pierre, ils sont là. D'ailleurs, qu'est-ce que cela nous enlèverait de les leur rendre ? De toute façon, nous n'avons pas un libre accès à ces rivières. Pourquoi ne prendraient-ils pas la place des pourvoyeurs et des clubs privés ? Ils auraient certainement pu tout aussi bien que nous vendre un cent la tonne aux Américains ce minerai*

qui provenait de leurs terres, et en profiter ! Quant à la pêche commerciale aux embouchures des rivières, pourquoi est-elle réservée aux Blancs, et n'a-t-elle jamais été proposée aux Indiens ?

En un sens, ils nous préféraient même les Américains, et du temps des clubs privés, savaient s'entendre avec certains millionnaires, américains, canadiens et québécois, avec qui régnait une sorte de « gentleman agreement » : les Blancs pêchaient de jour, les Montagnais, de nuit !

Arthur Lamothe n'est pas au bout de sa verve, ni en bout de carrière, avec tous ses projets de films !

Voici des titres. *L'Écho des songes*, titre provisoire, documentaire. *Les Oiseaux de l'été*, titre provisoire, long métrage de fiction qu'il écrit en vue d'une coproduction, à tourner l'été prochain peut-être. *La Conquête du maïs*, à faire tourner par quelqu'un à l'automne peut-être. *Les Indiens de la forêt boréale*, une série d'émissions pour enfants qu'il écrira à la demande d'Antenne 2, peut-être l'an prochain. Et enfin, *Réserves de la biosphère*, série de documentaires sous forme de fiction conçue par une équipe composée de Jack Brunet, Raoul Fox, Pierre Dansereau et Frédéric Back, pour les quatre ou cinq prochaines années, peut-être.

Du pain sur la planche !

ARTHUR LAMOTHE : UN MAÎTRE D'ŒUVRE ET UN PILIER DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

Pionnier et figure de proue du cinéma québécois, Arthur Lamothe semble jouir du don d'ubiquité : il est littéralement omniprésent !

Préposé de 1958 à 1961 à trois grandes émissions d'information de la Société Radio-Canada, il passe en 1962 à l'Office national du film du Canada où il se fait l'apôtre d'un cinéma engagé, documentaire ou de fiction.

De tempérament batailleur, il abandonne l'ONF dès 1965 pour se lancer à l'aventure. Il fonde la Société générale cinématographique (1965-1970) puis les Ateliers audio-visuels du Québec (1970 à nos jours), deux compagnies dont les œuvres ont enrichi notre cinématographie, traçant des voies auxquelles se sont trouvés associés un grand nombre de jeunes cinéastes québécois.

Au cours de ces années, Arthur Lamothe aura également fourni un apport décisif au développement du cadre institutionnel et des orientations majeures d'ensemble du cinéma québécois.

Fasciné par les Indiens lors du tournage des *Bûcherons de la Manouane* (pour l'ONF), il propose un autre projet sur les Têtes-de-Boules de la Manouane, puis un autre sur les Indiens de l'Ouest : en vain. L'ONF, à l'époque, cherchait à « faire commercial » !

C'est alors qu'il plonge dans le privé et fonde la Société générale cinématographique, secondé à ses débuts par Jean Fortier et Guy Joussemet, pour réaliser son premier long métrage de fiction, *Poussière sur la ville*, une coproduction SGC et Coopératio (Pierre Patry). Autour de lui, à partir de ce moment-là, il y aura les Michel Brault, Jean-Antonin Billard, Michel Moreau, Jacques Gagné, Monique Désy, Ginette Nantel, et bien d'autres.

De ses cinq ans à la SGC (jusqu'à 16 employés permanents), émergent des séries de films pédagogiques et syndicaux (CSN, CEQ), dont *Les Gars de Lapalme*. À la suite de l'achat par Power Corporation de la Société de mathématiques appliquées qui possède la SGC, il quitte le

bateau pour fonder les Ateliers audio-visuels du Québec, moussant de plus belle une épopée qui dure toujours. Son épouse, Nicole Lamothe (née Rodrigue), y sera sa collaboratrice de tous les instants.

Arthur Lamothe ne se contente pas de réaliser ses propres films ; il prend des risques en s'intéressant aux projets des autres. Parmi les jeunes cinéastes à qui il permet de faire leurs premières armes, citons Roger Frappier, André Melançon, Pascal Gélinas, Pierre Harel, Jean-Pierre Piché, Jean-Pierre Masse, Guy Bergeron, Norbert Dufour, Josette Trépanier.

Et parmi les nombreux films qu'il produit, mentionnons : *La Semaine dernière, pas loin du pont*, de Guy Bergeron d'après une nouvelle de André Major, *La Dernière Chasse des Indiens cris*, de Louis Daviault, *Une histoire de femmes,* de Sophie Bissonnette, Martin Duckworth et Joyce Rock, *La Nuit avec Hortense*, de Jean Chabot, *Trois cent millions pour l'autoroute*, de François Dupuis, *Oliver Jones in Africa,* de Martin Duckworth (Ducat d'or au Festival de Mannheim), et *Trinité*, de Marc Hébert (Prix spécial du jury du Festival international du film de randonnée et d'aventure de Saint-Jean du Gard, Prix de la Presse et Prix de Midi-Libre), etc.

Il a également produit une pléiade de films à caractère pédagogique de Jean-Antonin Billard, Jean Chabot, Jacques Gagné (série *Enfance inadaptée*), Pierre Harel et Pascal Gélinas (*Taire des hommes*), Michel Moreau (de nombreux films, dont ceux des séries *Mathématiques à l'élémentaire* et *Enfance inadaptée*), de Roger Morellec, Jean-Claude Roboly, etc.

La collaboration qu'il offre spontanément à maints cinéastes momentanément démunis étend le rayonnement des Ateliers audio-visuels à d'autres films, comme *Cauchemar climatisé,* de Jean-Pierre Piché, sur les prisons, et le grand succès de Jean Beaudry et François Bouvier, sur un être qui se meurt de cancer, *Jacques et Novembre.*

Inlassablement, Arthur Lamothe se fait le rallieur des énergies et joue un rôle public.

Il fonde entre autres avec Jean Dansereau, Pierre Lamy, Michel Brault, Pierre Patry, l'Association des producteurs de films du Québec, qui aura plusieurs années durant son secrétariat dans les locaux de la SGC !

Il effectue avec Guy L. Coté, pour le Conseil d'orientation économique du Québec, une étude (*Cinéma et Culture*) qui révèle pour la première fois l'emprise des Américains sur le cinéma

québécois, et dont les conclusions serviront à élaborer les politiques de soutien au cinéma à Québec et à Ottawa.

Et il conduit, à la demande du ministre des Affaires culturelles du Québec de l'époque, M. Guy Frégault, une étude importante : *Le Cinéma et l'État*, qui servira à la préparation de la loi-cadre de laquelle sortira l'Institut québécois du cinéma, puis la SOGIC.

Au cours de sa longue carrière, il aura été — rapportons-le en vrac — vice-président et administrateur de la Cinémathèque québécoise, cofondateur du Festival international du film de Montréal, président et directeur de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec, président, vice-président, administrateur et secrétaire-trésorier de l'Association des producteurs de films du Québec, cofondateur de l'Association professionnelle des cinéastes du Québec, membre fondateur et rédacteur de la revue *Format Cinéma,* cofondateur et rédacteur de la revue *Images*, collaborateur à *Cité Libre* et *Liberté.*

Il a, de plus, enseigné le cinéma dans plusieurs collèges et universités québécoises. En 1980, le gouvernement du Québec lui décernait le *prix Albert-Tessier* pour l'ensemble de son œuvre.

À l'orée de sa grande saga cinématographique sur les Indiens se profile, au lendemain de son premier film, sa rencontre émue avec des Têtes-de-Boules, qui vinrent lui demander de faire un film avec eux pour défendre leurs droits.

Ce projet refusé, c'est avec les Montagnais de la Côte-Nord que Lamothe, irréductiblement, allait réaliser à ses frais sa grande œuvre amérindienne, bénéficiant de la coopération indéfectible de son ami Rémi Savard, anthropologue à l'Université de Montréal et grand spécialiste des questions indiennes.

Puis, ce fut au tour des Montagnais de Natashquan de lui demander de faire entendre leur voix. Ce qui allait nous donner *La Conquête de l'Amérique.*

LONGS MÉTRAGES

1992	**La Conquête de l'Amérique** Un film en deux parties	Documentaire
1986	**Équinoxe***	Fiction
1983	**Mémoire battante**	Documentaire
1973-1983	**Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec** 13 longs métrages en deux volets Premier volet : **Carcajou et le Péril blanc** Deuxième volet : **La Terre de l'Homme** *Sesterce d'or*, Festival international du film documentaire de Nyon (Suisse, 1975) Prix de l'Association québécoise des critiques de cinéma (1975)	Documentaire
1969	**Le mépris n'aura qu'un temps**	Documentaire
1965	**Poussière sur la ville***	Fiction

COURTS ET MOYENS MÉTRAGES

1984-1988	**Culture amérindienne : archives** 80 vidéos	Documentaire
1988	**Ernest Livernois, photographe***	Docu-fiction
1967-1972	35 films didactiques	Documentaire
1968	**Au-delà des murs**	Documentaire
1967	**Ce soir-là, Gilles Vigneault**	Documentaire
1967	**Le Train du Labrador**	Documentaire
1966	**La Moisson**	Documentaire
1965	**La neige a fondu sur la Manicouagan***	Fiction
1963	**De Montréal à Manicouagan**	Documentaire
1962	**Bûcherons de la Manouane** Grand Prix du Festival du cinéma canadien (Montréal, 1963)	Documentaire

Voile d'argent, Festival de Locarno (1963)
Prix de la Critique française (Évian, 1964)

* Arthur Lamothe a signé le scénario de ces films et a également contribué à scénariser **Les Corps célestes** et **La Mort d'un bûcheron**, deux films de Gilles Carle.

EN PRÉPARATION

La Conquête du maïs, documentaire
L'Écho des songes, documentaire (titre provisoire)
Les Indiens de la forêt boréale, projet d'émissions de télévision
Les Oiseaux de l'été, long métrage de fiction (titre provisoire)
Réserves de la biosphère, série de documentaires réalisés par Jack Brunet, Raoul Fox, Pierre Dansereau et Frédéric Back

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE PRESSE

« Le travail de Lamothe est cinématographique avant d'être ethnologique ou documentaire et le cinéma n'y est pas un moyen... » (**Le Cinématographe**, Paris 1980)

« Lamothe est à contre-courant car son cinéma se veut efficace, c'est-à-dire pur de tout effet, de toute complaisance cinématographique. Lui montre les choses de l'intérieur, avec les exigences d'une extrême rigueur. » (**Le Photographe**, Paris 1980)

« [...] le regard le plus affectueux et le plus respectueux jamais posé par un cinéaste blanc sur la réalité indienne, du moins au Québec. » (Gérald Godin, **Québec-Presse**, Montréal)

« Arthur Lamothe est certainement l'un des cinéastes à avoir le plus contribué à scruter l'aventure humaine. » (J.-P. Brossard, **Cinéma 76**)

« Arthur Lamothe est un *documentariste,* mais en fait il échappe à cette classification car la série est construite de telle façon qu'elle nous plonge dans la fiction d'un peuple et de son histoire... » (**Le Courrier**, Paris 1980)

« Arthur Lamothe ne nous parle pas... que des Indiens, mais aussi de nous-mêmes. C'est à " une révision... du monde " que son cinéma direct nous invite. » (Antoinette, **Organe des femmes de la CGT**, Paris 1980)

« Arthur Lamothe redonne à l'homme d'ici, particulièrement au plus exploité, la parole, le geste et l'espoir. » (Pierre Vallières, **Le Devoir**, Montréal)

LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE I

Générique

Recherche, texte et réalisation
Arthur Lamothe

Collaboration
Rémi Savard

TOURNAGE PRINCIPAL
Images
Jean-Pierre Lachapelle
assisté de
Martin Leclerc

Son
Claude Beaugrand

Régie
Laurence Paré

TOURNAGE EN STUDIO
Scénario
Arthur Lamothe
Jean Tessier

Images
Pierre Letarte
assisté de
François Vincelette

Son
Yves Gendron

Perchiste
Claude Lahaye

Chef électricien
Roger Martin
assisté de
Clermont Lapointe

Chef machiniste
Jean-Pierre Lamarche

Maquillage
Louise Soucy

Coordinateur de plateau
Jacques Pichat

Directeur de production
Louis Ricard

George III
Pierre Leblanc

Comte J. S. Bute
Walter Massey

Lord Summer
Terrence La Brosse

Membres du Conseil Privé
Jean Richard
Gilles Lenoir
Raymond Leroux
Lucien Marleau

TOURNAGE D'HIVER
Images
Roger Moride
assisté de
Yvan Brunet

Montage image
Nicole Lamothe

Montage sonore
André Desrochers

Illustrateurs
Réal Godbout
Valentino Teodori

Traduction
René Lapointe, o.m.i.
Daniel Vachon
Dolorès André

Narration
Florent Vollant
Germaine Mestanapeo
Paule Baillargeon
Francine Saia
Arthur Lamothe

Musique
Jean Sauvageau

Mixage
Shelley Craig

Administration
Nicole Côté
Denise DesLauriers
Jacqueline Marquis

Nous tenons à remercier tout particulièrement
Le Conseil Attikamek-Montagnais
L'Institut culturel et éducatif montagnais
Le Secrétariat aux affaires autochtones
Woodland Cultural Center
Les Archives nationales du Canada
Les Archives nationales du Québec

LES ATELIERS AUDIO-VISUELS DU QUÉBEC

Production
Jean-Marc Garand

© 1991 Office national du film du Canada

LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE II

Générique

Conception, textes et réalisation
Arthur Lamothe

Collaboration
Rémi Savard
Francine Saia

TOURNAGE D'ÉTÉ
Images
Jean-Pierre Lachapelle
assisté de
Martin Leclerc

Son
Claude Beaugrand

Régie
Laurence Paré

TOURNAGE D'HIVER
Images
Roger Moride
assisté de
Yvan Brunet

Son
Jean-Michel Rouard

Montage image et son
Nicole Lamothe
assistée de
André Desrochers

ont aussi collaboré au montage
Claire Boyer
Francine Saia
Christian Marcotte

Michel Grégoire
dit les légendes

Edmond Malek
préside la réunion

Traduction
Daniel Vachon
Joséphine Bacon
René Lapointe, o.m.i.
Thérèse Roch Picard

Narration
Paule Baillargeon
Rollande Rock
Arthur Lamothe

Musique
Jean Sauvageau

Mixage
Jean-Pierre Joutel

Administration
Nicole Côté
Denise DesLauriers
Jacqueline Marquis

Nous tenons à remercier tout particulièrement
Le Conseil Attikamek-Montagnais
L'Institut éducatif et culturel montagnais
Les assistants extraordinaires
Antoine Malek et Francis Malek
et toutes les femmes et tous les hommes de la bande de Natashquan à qui nous dédions ce film

Remerciements
Guy L. Coté
Jean Dansereau
Monique Gervais
Sylvie Vincent
Anne-Marie Panasuk

Production
Jean-Marc Garand
Jacques Gagné

© 1990 Office national du film du Canada